HOMÉLIE

SUR

LES SOUFFRANCES

DU CLERGÉ FRANÇAIS,

FAITE pour être prononcée à l'Assemblée Nationale, par M. l'évêque d'A....

1790.

FRC
4245

Nota. Pour l'intelligence des lecteurs qui ne ſavent point la langue latine, on a mis à la fin de l'ouvrage la traduction françaiſe des paſſages de l'Ecriture & autres qui ſe rencontrent dans ce Diſcours.





HOMÉLIE

Faite pour être prononcée à l'Assemblée Nationale, par M. l'Evêque d'A....

EXORDE.

Vulneratus est propter iniquitates nostras.

Il a été blessé des plus profondes plaies à cause de nos péchés. *Isaïe* 53. 5.

MESSIEURS,

J'ENTREPRENDS aujourd'hui d'exposer à vos yeux l'événement le plus grand & le plus mémorable qui se soit jamais passé dans la Monarchie française ; événement qui fera époque dans l'histoire de l'Europe & dans celle du cœur humain ; événement gravé à jamais dans la mémoire des hommes & digne d'être transmis à la postérité ; événement d'horreurs & de tristesse, qui doit nous guérir des folles joies qui nous dissipent & fermer nos cœurs à tous autres sentimens qu'à ceux de la componction & de la douleur ; événement qui change les cloîtres

des Cénobites & les palais des Pontifes en une vallée de larmes, les domiciliés en enfans désolés, l'Eglise en épouse gémissante. Enfin, un événement singulier & terrible, un éternel entretien d'amertume & de misère : LES SOUFERANCES DU CLERGÉ.

A ces mots votre attention se réveille, & vous attendez de moi un discours qui réponde à la grandeur d'un objet si frappant. Vous voulez que je vous procure la douce consolation de verser des pleurs ; vous voulez être attendris : mais quoi ! mes paroles seroient-elles assez véhémentes, mes phrases assez pathétiques, mes périodes assez touchantes pour vous arracher des pleurs & des gémissemens ? Que je me croirois heureux si je possédois aujourd'hui le talent de vous émouvoir, & si j'avois sur vos ames attendries toute l'influence que je peux désirer ! Non, un tel prodige ne peut être l'effet d'une voix mortelle ; Dieu seul que vous avez blessé dans la personne de ses Ministres, peut produire sur vous ce changement inespéré. Mais un triple bronze environne vos cœurs ; l'amour de la charité ne peut pénétrer à travers cette cuirasse épaisse, & votre sensibilité est étouffée.

Vous avez donné, naguère des preuves d'un endurcissement jusqu'alors inconnu, qui a étonné l'Europe entière. Lorsqu'un feu violent embrasoit votre patrie & vitrifioit jusqu'aux cendres des domiciles ; lorsque le sang couvroit le pavé de ses cités, qu'il pénétroit à travers les barrières du Louvre

& venoit souiller les marches du trône royal ; lorsqu'enfin il prit un autre cours & qu'il ruissela dans les provinces ; vos fronts ont-ils rougis à l'aspect de ces calamités qui ont inondé le royaume ? La misère commune a-t-elle dessillé vos yeux ? vos oreilles se sont-elles prêtées une seule fois au récit affligeant de tant de désastres ? en un mot, avez-vous été attendris ? Non, tous ces malheurs connus ont paru contribuer à vous rendre plus durs & plus inexorables. Non contens d'avoir renversé l'état des choses, détruit, aboli, anéanti, de plus, sacrifié à vos infames projets, la fortune, la condition, la vie de vos concitoyens ; & dans le moment même où vous devriez être émus, touchés, navrés de douleurs, vous osez porter vos mains impures sur des prophètes, sur les ministres de la religion, sur un corps auguste ; vous le persécutez, le dépouillez & désirez le frapper. Ah ! vous avez accru l'énormité de vos forfaits par un sacrilége digne de l'endurcissement où vous êtes plongés.

Mais à quoi bon vous rappeler un tableau qui n'est qu'un tissu d'horreur & de misère ? Nos Ministres ont-ils besoin de la compassion de leurs ennemis ? oseroient-ils s'adresser à leurs persécuteurs pour se plaindre du triste spectacle de leurs ignominies ? à Dieu ne plaise ! Non, Messieurs, bien loin d'approcher de vos tribunaux, ils s'en éloigneront, & appréhenderont sans cesse votre injustice & vos malversations. Comme envoyés du Fils de Dieu, c'est à lui, à sa suprême justice qu'ils

auront recours. Déjà il me femble les voir profternés aux fond du fanctuaire, uniquement revêtus de la haire & du cilice, élever leurs mains foibles & mêler leurs voix fanglottantes aux concerts harmonieux des efprits céleftes qui font retentir les airs de leurs cantiques facrés, dire, dans la plus parfaite réfignation, pénétrés des fentimens les plus affectueux : *Domine, ne ftatuas illis hoc peccatum* (1).

Quelle détreffe, quelle cruelle agonie pour un corps autrefois fi célèbre & fi puiffant, aujourd'hui fi flétri & fi humilié ! *Circumdederunt me mala quorum non eft numerus* (2). Cruelle ambition, que de maux n'enfantes-tu pas ! que de pouvoirs annullés ! que de grandeurs abaiffées ! que de thiares & de mîtres brifées ! Un feul inftant a fuffi pour renverfer l'idole dont on a tiré au fort chaque parcelle. *Et fuper veftem meam miferunt fortem* (3).

Souffrons, mes frères, toutes les perfécutions des hommes, les injures atroces de toute une nation, les farcafmes d'un vulgaire importun ; le temps de notre miffion eft prêt à s'accomplir, & notre royaume n'eft pas de ce monde. Laiffons à d'autres plus zélés obfervateurs des droits humains, les foins & les troubles d'une nouvelle loi conftitutionnelle. Contentons-nous de prêcher & de convertir, puifque, felon S. Paul, nous n'avons pas été envoyés pour baptifer.

Il ne nous refte plus aucun moyen pour réparer les maux dont on nous accable ; & repouffer, felon les droits de l'homme, la force par la force. On s'em-

pare de nos biens, on les divise. *Diviserunt vestimenta mea* (4). Les propriétés les plus sacrées sont violées, les familles les plus saintes sont plongées dans le trouble & la désolation, &, ce qui est le comble de l'indignité, on se repaît de ses veilles, de ses travaux, du fruit de ses sueurs. Le Conseil national n'a craint ni le glaive vengeur d'un Etre incréé, ni les foudres du Vatican, ni les bulles d'excommunication du plus saint des Pontifes, ni les bâtons dorés des Prélats, ni les protestations & les menaces des Ecclésiastiques Lorrains; en un mot, ni l'exorcisme ni l'eau bénite de nos vénérables Curés.

Qu'est devenu ce temps, ce temps fameux, où les Papes maîtrisoient les empires & en déposoient les Souverains; où ils menaçoient des anathèmes de l'Eglise quiconque se déclareroit contre eux? Qu'est devenu ce temps où les Ecclésiastiques contraignirent Charles le Chauve à jurer *qu'il ne toucheroit jamais à leur personne, ni à leur ordre; qu'il ne leveroit aucune imposition indue, & qu'il n'exigeroit d'aucune église d'autres tributs que ceux qui avoient été en usage du temps de son aïeul & de son père*? Qu'est devenu ce temps où les Evêques & les Abbés notifioient à des Monarques foibles l'arrêt de leur condamnation, & les déclaroient pour jamais interdis de toutes les fonctions civiles, les dépouilloient de leurs habits royaux, de leurs épées, de leurs baudriers, & les revêtissoient d'un sac & d'un cilice, les chassoient de l'église & ren-

fermoient dans des monaſtères ? Enfin, qu'eſt devenu le temps où le Clergé diſſipoit les aſſemblées, & préſentoit des ſtatuts, des canons, qui ſembloient le rendre ſeul arbitre de l'Etat ? Hélas ! ces temps féconds en grandeurs & en dominations ont paſſé comme un ſonge qui frappe l'air & ſe perd dans ce même élément. *Et periit memoria eorum cum sonitu.*

Mais, cruelle nation ! le jour approche où tu entendras la voix céleſte qui dira, que l'eſclave n'eſt point au-deſſus de ſon ſeigneur. Impie, as-tu donc pu oublier le précepte de l'Apôtre ſur le reſpect que l'on doit aux Miniſtres des autels ? Soyez ſoumis aux Puiſſances de l'Egliſe ; il n'y en a aucune qui ne vienne de Dieu. La terre engloutit autrefois Coré, Dathan & Abiron, en punition de leurs murmures contre Moyſe ; & Marie, ſa ſœur, pour avoir auſſi uniquement murmuré contre lui, fut couverte de lèpre. *Nolite tangere Chriſtos meos & in Prophetis meis nolite malignari* (5).

Qui d'entre nous, Meſſieurs, appercevra d'un œil ſec toutes les misères qui s'accumulent ſur nos têtes ? Y a-t-il quelqu'un parmi nous qui ne ſe reſſente d'un ſi triſte changement ? La ſpoliation eſt générale, l'amertume doit être commune. Sommes-nous donc coupables, Miniſtres du Seigneur ? Le relâchement de notre morale, l'improbité de nos mœurs, notre luxe, notre ambition, ſont-ils des maux aſſez grands pour nous avoir attiré les peines auxquelles nous ſommes ſi indignement condamnés ?

Mais ſi ce ſont-là des crimes, plutôt que des fautes vénielles, puniſſez, grand Dieu, puniſſez vos Prophètes ; ou, ſi votre juſtice le permet, accordez-leur un temps de pénitence pour toute reſſource. La cendre couvrira déſormais nos fronts, nos gémiſſemens frapperont les voûtes antiques de ce palais, & pénétreront juſqu'aux pieds de votre trône auguſte ; nos larmes couleront en abondance, & effaceront l'empreinte de nos foibleſſes. Répentez-vous, mes frères, *pœnitemini.* Nous avons préparé nous-mêmes l'affreuſe boiſſon que nous avons bu, aiguiſé la lance qui a ouvert nos côtés, facilité l'arrêt de notre condamnation ; nous avons tourné les armes contre nous, & ſommes devenus nos propres bourreaux. Que toutes nos chaires évangéliques ne retentiſſent plus que d'un même cri ; qu'elles annoncent à toute l'Egliſe que le Miniſtre qui ne ſera pas affligé dans ce jour d'iniquité, ſera retranché de la troupe ſainte !

Nous pouvons conſidérer les ſouffrances du Clergé ſous deux rapports différens. 1°. Par rapport à la ſpoliation de ſes biens ; 2°. par rapport aux Miniſtres qui la ſouffrent.

Je dis 1°. que les ſouffrances du Clergé, conſidérées par rapport à la ſpoliation de ſes biens, eſt un ſupplice. Ce ſera le ſujet de la première partie. 2°. Par rapport aux Miniſtres qui la ſouffrent, eſt un ſacrifice, Ce ſera le ſujet de la ſeconde partie.

INVOCATION.

O Croix, l'unique inſtrument de notre ſalut; ſur laquelle nous ſommes tous dignes de mourir, rempliſſez-nous en ce jour, de cet eſpoir de douleur & de componction que vous inſpirâtes autrefois aux Juifs & aux Païens! Croix, où nous méritons d'expier l'énormité de nos crimes par une mort qui en efface à jamais le ſouvenir, comblez bientôt nos vœux! La vie n'eſt pour nous qu'un opprobre & une ignominie; un infame trépas eſt ſeul capable de nous en dérober la cruelle penſée. Croix, notre grande reſſource & notre ſeule eſpérance, nous vous adreſſons, en ce jour de deuil & de triſteſſe, le cantique de l'Egliſe éplorée! *O Crux, ave, ſpes unica* (6).

PREMIÈRE PARTIE.

Ouvrons, Meſſieurs, les faſtes de la religion, ces regiſtres des enfans de l'Egliſe; jetez les yeux ſur vos ancêtres; voyez la cendre de vos pères ſur nos autels; elle vous crie de ne pas dégénérer, mais vous êtes ſourds à la voix même de la nature: *Et factus ſum ſicut homo non audiens* (7). Vos proches, vos frères vous ont demandé mille fois d'épargner leurs fortunes, leurs propriétés, leur liberté, vous les avez entendus, & vous n'avez point voulu exaucer leurs vœux; vous les avez ouis comme des hommes qui n'ont point d'oreilles pour écouter,

ni de langue pour répliquer : *Ego autem tanquam ſurdus non audiebam*, *&* *ſicut mutus non aperiens os.* Ils vous ont avoués qu'ils étoient prêts à vous faire quelque ſacrifice, mais les holocauſtes ne vous ſont point agréables. *Si voluiſſes ſacrificium, dediſſem utique, holocauſtis non delectaberis* (8). Tout étoit prévu, tout étoit réſolu, & vos injuſtes décretsont dévoilés vos iniquités : *Ecce parturiit injuſtitiam, concepit dolorem & peperit iniquitatem.*

Pour aſſouvir votre rage, il manquoit une victime, & les Miniſtres des autels ont été immolés à la cupidité. Les nations ont pâli à l'aſpect de vos redoutables arrêts, les royaumes en ont été touchés. *Conturbatæ ſunt gentes, & inclinata ſunt regna.* Le corps auguſte que vous venez de dépouiller n'a pu ſe faire entendre. Les cris, les hurlemens lui ont fermé la bouche lorſque des criminels les chargeoient du poids de leurs iniquités : *Poſuiſti ori meo cuſtodiam, cum conſiſteret peccator adverſum me* (9). Vous vous étiez aſſemblés pour détruire le peuple d'Iſraël, le plus cher à Dieu, vous l'avez diſperſé, vous voulez qu'il n'en reſte bientôt plus aucune trace : *Dixerunt : venite & diſperdamus eos de gente & non memoretur nomen Iſraël ultra* (10).

Ouvrez, Meſſieurs, la déclaration des droits de l'homme & du Citoyen ; liſez le IXe article du premier chapitre, qui dit : que le gouvernement, pour procurer la félicité générale, doit protéger les droits & preſcrire les devoirs. Il ne doit mettre au libre cours des facultés humaines, d'autres limites

que celles qui ſont évidemment néceſſaires pour en aſſurer la jouiſſance à tous les Citoyens, & empêcher les actions nuiſibles à la ſociété ; il doit ſurtout garantir les droits impreſcriptibles qui appartiennent à tous les hommes, tels que la liberté perſonnelle, la propriété, la ſureté, le ſoin de ſon honneur & de ſa vie, la libre communication de ſes penſées & la réſiſtance à l'oppreſſion. Reliſez cet article que vous avez affiché comme un gage aſſuré de votre zèle & de votre juſtice, & qui n'a ſervi qu'à tromper le peuple à qui vous fabriquiez ſecrètement une chaîne de misères & de douleurs. Avez-vous reſpecté les lois dont vous vous êtes ſouvent avoués les zélés obſervateurs ? Tout ce qui paroît en ce moment de nouvelle conſtitution, eſt entièrement oppoſé à vos anciennes déclarations. La propriété eſt violée, les droits ne ſont point protégés, & la ſureté n'eſt point encore rétablie.

Enfin, ouvrez l'hiſtoire de la monarchie françoiſe, vous y verrez que les Princes & les Peuples y ſont inférieurs aux Papes & aux Prélats, comme dépoſitaires de la foi & des pouvoirs divins ; qu'on ne peut toucher impunément aux biens eccléſiaſtiques, ſans encourir l'excommunication du chef viſible de l'Egliſe, ſans violer les droits des Pontifes & ſans en être puni de Dieu. On lit (9) que, ſous Henri I, Eudes, frère du duc Robert, exerçant d'horribles brigandages, eut le malheur de piller quelques ſerviteurs de St. Benoît. Déjà il s'en retournoit chargé d'un riche butin, lorſque la

nuit le furprit dans un village qui étoit encore fous la protection du bienheureux patriarche. Le cimetière fermé de bons murs, lui parut un endroit sûr, il y fit camper fa petite armée. On fervit un grand repas de ce qui avoit été pris fur les élus de Dieu ; cependant on manquoit de cire pour faire des luminaires ; le Prince fe fit ouvrir l'Eglife, & malgré les remontrances de ces bonnes gens, on enleva le cierge Pafchal pour éclairer fa table. La vengeance fut prompte. Le téméraire étoit à peine au lit, qu'il fe fentit frappé d'une maladie qui l'enleva en très-peu de temps.

Le ciel ne laiffe jamais impuni les attentats commis envers les prêtres du Seigneur. Déjà il me femble entendre la voix de St Chryfoftôme, qui ordonne aux feux d'embrafer les murs de ce palais témoin de nos iniquités, aux abymes de la terre de s'ouvrir, aux tourmens des enfers de punir les auteurs du facrilége. Oza fut puni autrefois pour avoir touché l'arche ; les Bethfamites furent frappés d'une défolation générale pour l'avoir regardée indifcrètement ; la main de Jéroboam fécha pour avoir menacé un prophète. A quelle jufte vengeance ne devez-vous pas vous attendre chaque jour, puifque vous avez ofé profaner les chofes les plus faintes, que vos lèvres ont publié des décrets contraires aux lois facrées de la religion, que vous avez pénétré dans le Sanctuaire pour enlever les tréfors des pauvres, que vous avez paru tout-à-coup anéantir le culte divin, en frappant les Mi-

niſtres des autels. Cet opprobre ne demeurera pas impuni. L'injure n'eſt point écrite ſur la pouſſière, & le temps ne pourroit effacer une ſi grande infamie : *Infecta eſt terra in ſanguinibus & contaminata eſt operibus eorum* (11).

Mais revenons à ces temps reculés où les prêtres du Seigneur, reſpectés alors comme des membres ſacrés, étoient tous enſemble propriétaires & oracles de Dieu. Deſcendons pour un inſtant au règne de Philippe I ; hâtons-nous de connoître les événemens qui ſe ſont paſſés dans ce ſiècle, ſous le pontificat de Grégoire VII, l'un des plus hardis propugnateurs du Siége de Rome ; paſſons rapidement à ces temps malheureux où l'Eſpagne étoit traitée ſi deſpotiquement par le Pape, inquiet, impétueux & capable de tout entreprendre ; liſons ſes lettres écrites aux Princes chrétiens de cette contrée, où il eſt dit : *Vous n'ignorez pas que St Pierre eſt ſeigneur-ſuzerain & domanial de tous vos petits Etats, & qu'ils appartiennent en toute propriété au St Siége apoſtolique. Il vaudroit mieux qu'ils fuſſent en la poſſeſſion des Sarrazins que de ne pas rendre hommage au vicaire de Jeſus-Chriſt.* Dans une autre lettre, écrite à Salomon, roi d'un pays à peine chrétien, il s'énonce ainſi : *Vous avez dû apprendre de vos anciens, que la Hongrie eſt un domaine de l'Egliſe de Rome ; ſachez que vous éprouverez ſon indignation ſi vous ne reconnoiſſez que vous tenez votre autorité du Pape.* Le même Pontife (1073) ayant eu le crédit de

faire élire Empereur Rodolphe de Reinfeld, duc de Suabe, après avoir excommunié & déposé l'Empereur Henri IV, lui envoya une couronne d'or avec un mauvais vers latin, dont le sens étoit : *Pierre a donné la couronne à Pierre, & Pierre la donne à Rodolphe.* Henri, sur la nouvelle de ce couronnement, passe promptement en Allemagne, où de nouveaux anathèmes du Pape le *condamnent à n'avoir aucune force dans les batailles & à ne gagner aucune victoire ;* mais je ne sais par quel destin ces foudres du Vatican, quoique lancées dans la forme ordinaire, ne produisirent aucun effet. Ce qu'il y a d'évident, c'est que l'Empereur anathématisé, combattit & défit son rival.

Ce fut sous Charles II, en 859, que les évêques, assemblés à Metz, députèrent trois prélats vers le Roi de Germanie pour remettre les ecclésiastiques en possession de leurs priviléges & de leur autorité. On offroit à ce monarque l'absolution s'il remplissoit cette condition ; & s'il s'obstinoit on le menaçoit des anathèmes de l'Eglise. Nouvelle preuve que le Clergé se croyoit en droit de décider des intérêts des Princes, de donner ou d'ôter les couronnes. La réponse du Roi parut les satisfaire, ce qui fortifia de plus en plus leurs orgueilleuses prétentions. Ils s'obligèrent au concile de Savonière de demeurer étroitement unis entre eux, *pour corriger les Rois, les grands-Seigneurs du royaume Français & le peuple dont ils étoient chargés.*

Tous les ſaints inſtituteurs des ordres monaſtiques peuvent-ils être indifférens ſur le ſort de leurs troupeaux ? Non, ils vengeront l'attentat commis envers leurs ſucceſſeurs. St Bruno ne pourra voir d'un œil tranquille la chartreuſe déſolée. Le bienheureux St Bernard, gentilhomme Bourguignon, intercédera pour les religieux de Citeaux. L'abbaye de Frontevrault, aſſujettie à la règle de St Benoît, recevra des ſecours de ce ſaint patriarche. L'hiſtoire fourmille des miracles ſans nombre de ces anciens Cénobites, & nos vertueux Anachorètes ont reçu mainte fois des preuves de leur amour.

En (1031) ſous le règne de Robert, fils de Hugues Capet, fondateur de 30 monaſtères, qui ne furent point à charge au clergé, un gendarme vouloit s'établir dans un riche couvent pour y boire à diſcrétion le vin des religieux. Le ſupérieur eut l'incivilité de lui en refuſer l'entrée; ce qui lui attira quelques injures. *O mon Maître* ! s'écria le moine en colère, *grand St Benoît, ſouffrirez-vous qu'on traite ainſi vos ſerviteurs ? Dormez-vous, ou êtes-vous fâché contre vos enfans ?* La prière n'étoit des plus modeſtes, cependant elle fut exaucée. Le ſoldat s'étoit retiré dans une maiſon voiſine de l'abbaye, réſolu d'enfoncer portes & tonneaux, lorſqu'il auroit repris haleine. Il s'y amuſa ſi long-temps, *qu'il but avec ſon vin le calice de la fureur du Seigneur juſqu'à la lie.* On le jette mort ivre ſur un lit où le feu prit par haſard, quelques heures après, & le malheureux devint la proie des flammes.

Preuve que le St Patriarche n'étoit ni aſſoupi ni indifférent ſur le ſort de ſon troupeau.

Hélas ! Meſſieurs, quelle touchante prière adreſſerons-nous aux pieux Fondateurs, aux divins Inſtituteurs que nous avons offenſés dans la perſonne des religieux, qui marque aſſez notre douleur & notre componction, pour recevoir le pardon de nos iniquités ? *Quoniam iniquitatem meam ego cognoſco, & peccatum meum contra me eſt ſemper.* (12) Il me ſemble entendre, dans ce moment, les voix harmonieuſes de ces Patriarches mêlées avec celles de nos miniſtres qui implorent, à l'envi, le ſecours de leur divin Maître dans la juſte vengeance qu'ils veulent retirer de nos malverſations. Je les entends qui nous adreſſent ces paroles terribles : qu'ils rougiſſent de l'énormité de leurs ſacriléges, qu'ils ſoient confondus, qu'ils périſſent : *Erubeſcant & conturbentur, confundantur & pereant.*

Le ciel eſt courroucé contre nous, les anges nous menacent, l'Eternel nous abandonne, l'heure approche où nous allons plier ſous le poids des peines cruelles que nous avons méritées. Nous avons péché contre Dieu, nous avons fait des actions criminelles devant ſes yeux : *Tibi ſoli peccavi & malum coram te feci.* Attendons-nous aux châtimens les plus rigoureux, à la plus juſte vengeance : *Pluet ſuper peccatores laqueos, ignis, ſulphur & ſpiritus procellarum pars calicis eorum* (13). Mais ſi nous étions moins coupables, l'idée de nos peines feroit moins affreuſe, & nous pourrions par de ferventes

prières adoucir la Majesté divine, que nous avons irritée : nous la supplierions de détourner ses yeux pour ne point voir nos offenses : *Averte faciem tuam à peccatis meis.* Mais vous, les partisans d'un si grand attentat, joignez vos sons douloureux aux foibles accens de ma voix, & déplorez avec moi les souffrances du Clergé, le sacrilége commis envers l'Eglise. Que chacun de vous répète d'un cœur contrit & humilié ces paroles consolantes : Roi Peuple, Princes, Juges de la Nation & vous tous mes sacrés Confrères, Pontifes, Ministres des autels réunis dans cette assemblée universelle, *pleurez avec moi, pleurez les outrages faits à la religion, au prince des apôtres, aux prophètes de Jesus-Christ, aux propriétés, aux domaines de St Pierre.*

Réunissez, Messieurs, tous ces crimes & ces horreurs ! ajoutez-en une infinité d'autres que la honte ne me permet pas de vous détailler. Représentez-vous le Clergé succombant sur l'énorme poids de vos iniquités. Voilà le titre de sa condamnation ; voilà le véritable motif de cet arrêt foudroyant qui le condamne au supplice : car la renonciation à ses pluralités, la perte de ses trésors, la réduction de ses revenus, l'humble soumission à nos décrets, sont pour lui des tortures plus horribles que la mort même. Combien de fois nous a-t-il avoué dans des discours écrits avec des larmes, & dictés par la douleur, les tourments que nous lui préparions ? Vous n'ignorez pas qu'il a toujours

cru

cru qu'il étoit de ſon devoir d'enchaîner les paſſions d'autrui, & qu'il étoit de ſon miniſtère de ſatisfaire les ſiennes. Nous le combattons aujourd'hui, nous le rédigeons, & tel eſt l'attentat qu'il nous reproche. Rappelez-vous, Meſſieurs, nos dernières ſéances, où quelques Prélats, membres de notre aſſemblée, attaquèrent à pluſieurs repriſes nos diverſes opinions, réfutèrent nos propoſitions, & s'opposèrent à toutes nos volontés futures. Vous dirai-je qu'ils ne s'énonçoient pas comme des Prophètes dont le royaume n'eſt pas de ce monde, qu'ils vouloient conſerver les fruits de leurs uſurpations & devenir plus que jamais les ennemis de la tribu de Lévi ? Députés de la Nation françaiſe, nous diſoient-ils d'une voix tremblante, les yeux mouillés de pleurs & la componction dans le cœur ; éloignez de nous ce calice d'amertume : *tranſeat à me calix iſte* (14). Ne nous parlez pas de cette reſtitution qui nous réduira à notre première indigence, de cette renonciation qui humiliera notre vanité, de cette mortification qui chagrinera notre molleſſe : portez à d'autres ces coups meurtriers ; notre délicateſſe a beſoin qu'on la ménage ; il nous faut des pénitences commodes, faciles, & plus faciles que le péché. Ah ! cachez ce cruel calice, nous ne ſaurions l'approcher de nos lèvres. Que votre fermeté inſenſible à nos cris ne ſe prête point aux adouciſſemens que ſollicite la Nation. Craignez de tourmenter les Miniſtres de nos ames & les réduire à l'exercice de leurs premiers principes. Appréhendez le Vatican, la

chaire de St Pierre, les foudres & les excommunications du Saint-Siége apoſtolique. Vous êtes nos amis, nos frères ; ne vous transformez pas en bourreaux & en ennemis ; notre haine ſeroit éternelle & notre colère implacable: *Perfecto odio oderam illos, & inimici facti ſunt mihi* (15).

Tous les eccléſiaſtiques qui inondoient alors la cité, Evêques, Abbés, Prieurs commendataires, Moines & autres gens oiſifs & inutiles, plaignoient mutuellement leur ſort ; mais quelquefois raſſurés des ébats de la veille, chacun s'écrioit à l'envi, *niſi videro non credam* (16). La volonté s'obſtinoit à combattre les lumières de la ſaine raiſon, lorſqu'une preuve victorieuſe a convaincu les incrédules.

La ſpoliation des biens du Clergé eſt, pour le corps auguſte, une ignominie, un ſupplice ; mais ſupplice infiniment juſte, puiſqu'il a été ordonné pour la réparation des maux commis dans la monarchie par des pécheurs ſans nombre : *Attritus eſt propter ſcelera noſtra* (17). Il a été bleſſé des plus profondes plaies, autrement rien n'auroit pu guérir les plaies du royaume ; *vulneratus eſt propter iniquitates noſtras*. Il a été frappé, abandonné à la fureur de ſes ennemis ; il a été dépouillé, on a tiré au ſort ſes vêtemens pour les vendre, & combler par-là un déficit occaſionné par des Miniſtres larrons. On l'a opprimé & chargé des dettes de toute la Nation, non pas uniquement pour ſes péchés, mais pour les crimes d'une cour voluptueuſe : *Onus Nationis* (18).

Permettez-moi de retracer ici le tableau vivant

de ſes douleurs, & celui des miſères de l'Egliſe. Les monaſtères ſont inondés de larmes, & reſſembleront bientôt à une vaſte ſolitude. Les prières des Cénobites ſont entre-coupées par des gémiſſemens & des idées de vengeance. Une fuite honteuſe leur paroît être l'unique reſſource d'éviter les opprobres d'un vulgaire importun. Le Ciel retentit de leurs plaintes & de leurs lamentations. Ils cherchent déjà, dans des terres qui leur ſont inconnues, un lieu favorable pour y continuer ſaintement la pratique de leurs règles auſtères, & y chanter des cantiques au nom du Seigneur : *Quomodo cantabimus canticum Domini, in terrâ alienâ* (19). C'eſt nous, Meſſieurs, qui avons enfanté tous les déſordres ; & les imprécations qu'ils vomiſſent dans des inſtans de colère & de fureur, retombent ſur nos têtes. Que ce ſiècle eſt différent de ceux de nos ancêtres, s'écrient-ils tous du fond de leurs cellules ! Le règne à jamais mémorable de Louis XVI, a vu nous enlever toutes les dotations, aumônes & fondations que les Rois, les Princes & les Princeſſes des premières races, ainſi que tant de bonnes gens avoient accumulées dans nos cloîtres pour leur ſanctification. Dieu les avoit portés à ces œuvres pieuſes, ſi dignes de ſon amour, dans des temps conſacrés à la dévotion, au fanatiſme & à la ſuperſtition, & ſa main vient de nous les retirer en ce jour d'indignation : *Deus dedit, Deus abſtulit* (20).

Dans les premiers ſiècles de la monarchie, principalement ſous Clovis I & Clotaire II, on crut donner

très-peu aux Moines en leur cédant des biens qui n'étoient d'aucun rapport. On leur abandonna autant de terres qu'ils en pouvoient cultiver. Ces ſaints pénitens défrichoient, deſſéchoient, ſemoient, plantoient, bâtiſſoient ; le ciel ſembloit bénir un travail ſi pur, & nos ancêtres brilloient alors par leurs pieuſes profuſions. Les campagnes arides, les vaſtes forêts, les bruyères, les marécages, furent changés, par un travail opiniâtre, en terres graſſes & fertiles, & formèrent une chaîne d'agréables poſſeſſions. C'eſt à leur induſtrie que la France doit une grande partie de ſa fécondité, & c'eſt leur ſueur, leurs peines & leurs labeurs que la Nation vient de leur enlever. Jugez maintenant, Meſſieurs, de l'énormité de votre ſacrilége, & de la reſponſabilité que vous devez à Dieu & à ſes Miniſtres. Vous m'objecterez ſans doute que vous n'avez voulu envahir que les biens qu'ils avoient uſurpés & les fondations qu'ils s'étoient attirées en abuſant des ſaints pouvoirs de leur miniſtère. Mais vous êtes-vous crus aſſez puiſſans pour diſcerner un don bien acquis d'un vol particulier, & de connoître à fond ce qui eſt caché ſous un voile épais, étouffé dans le tribunal de la pénitence, & dérobé par les ténèbres de la mort ? Puiſque vous jugiez vos pouvoirs illimités, il falloit auparavant évoquer les mânes des anciens teſtateurs, interroger leurs ombres, & les forcer à vous dévoiler les ſecrets de leur dernière confeſſion ſur la terre. Mais vous avez commis un vol atroce en abuſant de vos pouvoirs, & en employant la force ; vous êtes criminels.

C'étoit une coutume établie chez les Juifs, ainſi qu'il eſt marqué dans le Livre du Deutéronome, que lorſqu'on trouvoit un cadavre ſur lequel on pouvoit appercevoir quelques traces d'une mort violente, on aſſembloit le peuple, on obligeoit chacun en particulier de lever la main ſur ce corps pâle & ſanglant, & de jurer à la face du ciel & de la terre, qu'il n'avoit aucune part au meurtre de cet homme. *Manus noſtræ non effuderunt ſanguinem hunc* (21). Ce n'eſt point en vain que je vous rappelle, Meſſieurs, cette ancienne coutume. Nous avons vu le ſang ruiſſeler dans les rues de la Cité, le pavé couvert de cadavres. La terre en a été émue; la Seine en a rougi. Approchez, venez entourer cette tribune ſi ſouvent profanée, où mon miniſtère m'appelle aujourd'hui: venez entourer cette chaire du fond de laquelle eſt ſorti l'arrêt foudroyant de la ſpoliation des biens des Miniſtres, ou mieux la ſentence de mort de quelques vénérables Cénobites. Vous voyez ſur ce corps auguſte des marques ſenſibles de votre acharnement & de votre injuſtice; levez la main, prenez le ciel à témoin de votre innocence! Qui de vous oſera jurer qu'il n'a eu aucune part à ce ſacrilége? Mais les ſermens ne vous coûtent guère; vous les traitez comme les propriétés.

Attendons-nous, Meſſieurs, à un déluge affreux, à des pluies de ſoufre, véritables marques de la griéveté de nos crimes; attendons-nous à être engloutis ſous les ruines de ce vaſte palais. Le ciel médite une juſte vengeance. Naguère une partie de

cette assemblée faillit expier la peine que nous avons si justement méritée, lorsque la voûte sous laquelle nous formions des projets désastreux, se fendit & tomba avec fracas. Hélas ! si nous avions levé les yeux au ciel, nous aurions reconnu que c'étoit la main de Dieu qui s'appesantissoit sur nous, comme elle le fut, en effet autrefois, lorsque Pharaon poursuivoit le peuple de Dieu avec une armée formidable, & qu'il fut englouti dans les eaux de la mer rouge.

C'est donc en considérant de telles punitions, que nous apprenons que les crimes ne demeurent point impunis, mais qu'ils méritent de l'être avec la dernière rigueur. L'Eglise est aujourd'hui livrée à ses ennemis, & ses Ministres sont à la merci des profanes: c'est le jour de la malice des hommes & de la puissance des anges de ténèbres. Ici finit l'histoire horrible des ignominies du Clergé, & commence celle de son sacrifice.

SECONDE PARTIE.

Les Ministres des autels, à l'exemple de leur divin Maître, sont condamnés à expier les péchés des hommes. C'est à eux seuls que la France devra la réparation de ses maux & le rétablissement de ses finances. Il étoit indispensable qu'un corps opulent & né pour souffrir, fût chargé des iniquités de la Nation. Une victime devoit être immolée pour assouvir la rage des persécuteurs, & ramener dans le royaume la concorde & la paix qui s'étoient désunies.

Enfin, il falloit un facrifice pour arrêter le trouble & la défolation, & un facrifice auffi augufte que le corps qui le fouffre. Le Clergé inftruit de la déclaration des droits de l'homme & du citoyen, a fuivi ftrictement le XX article du premier chapitre, qui dit: *que chaque membre de la fociété ayant droit à la protection de l'Etat, doit concourir à fa profpérité, & contribuer aux frais néceffaires dans la proportion de fes biens, fans que nul puiffe prétendre aucune faveur ou exemption, quel que foit fon rang ou fon emploi.* A part quelques mille débats furvenus dans ce Confeil national, enfantés par quelques prélats mondains, dont les cœurs font endurcis à la domination, à l'ambition & au luxe, il n'eft aucun membre de la troupe prophétique qui n'ait fléchi à toutes vos demandes, aux droits des gens, à la religion, & qui ne fe foit écrié de cœur plus que de bouche, *fiat voluntas tua* (22). La plupart même des Miniftres qui compofent cette Affemblée impofante, ont confenti par des hauffemens d'épaules, & fe feroient fait un fcrupule d'ouvrir la bouche. *Obmutui & non aperui os meum* (23). Ils ont voulu nous prouver par un filence affecté, qu'ils foufcrivoient agréablement à toutes nos volontés, & qu'ils étoient prêts à faire le facrifice de leurs biens; facrifice fi coûteux à l'ame ambitieufe & paffionnée. *In capite libri fcriptum eft de me, ut facerem voluntatem tuam... Quoniam ego in flagellâ paratus fum.* (24)

Que de repentirs n'épargnerons-nous pas, dans les fiècles à venir, aux riches fucceffeurs de Lévi, qui,

ſelon l'ancienne loi, ne devoient acquérir aucuns biens, fonds ni propriétés quelconques, mais vivre uniquement des offrandes des peuples & des victimes immolées ſur les autels ! La loi moderne dont Jeſus-Chriſt eſt l'auteur leur preſcrit la même rigueur dans des termes différens, lorſqu'il dit à ſes Apôtres : *vendez tout ce que vous poſſédez, & ſuivez-moi.* Quels furent les ordres ſévères de ce Divin Sauveur, lorſqu'il diviſa ſes Diſciples, & qu'il les envoya dans les continens connus, pour y prêcher une morale qui fût entièrement dépouillée des horreurs du fanatiſme & de la ſuperſtition ; leur dit-il : *ſemez & recueillez, deſſéchez, plantez & bâtiſſez ?* Non, il auroit cru donner lieu à la vanité & à l'ambition ; mais il leur recommanda expreſſément de prêcher & de manger ce qu'on leur donneroit. *Prædicate evangelium ; manducate quæ apponuntur vobis* (25).

Je ſuſpens ici mon diſcours pour laiſſer parler la nature ; dans ſon déſeſpoir, elle renverſe toutes ſes lois & menace de ſe replonger dans le néant. Les vents déchaînés entraînent dans les airs des nuages chargés d'imprécations ; les élémens ſe confondent ; le Ciel pâlit, & des ombres épaiſſes offrent un jonr plus noir que la nuit ; la terre paroît trembler & s'agiter ſur ſes gonds ; des ſpectres effrayans voltigent dans l'horreur des ténèbres ; des figures pâles & tremblantes font retentir les airs de leurs hurlemens ; le bruit ſourd des cloches inſpire l'étonnement, & dénote le trouble & la déſolation ; les maiſons de prières retentiſſent des lamentations des pieux Anachorètes; tous

les monaſtères ſont revêtus d'un voile noir, & arroſés des larmes des Cénobites vieillis dans la pénitence. Les Réformés de l'Ordre de S. François ne ſe ſont aucunement oppoſés au ſacrifice commun de leurs frères ; la plupart auſſi bons patriotes que religieux fervens, ont ſouffert qu'on les vêtit ; ils ont transformé leurs ſandales en ſouliers mignons, leurs cilices en ceintures de ſoie, leurs capuchons en perruques bouclées, leurs habits de drap gris en ſoutanelle de couleur, & leurs barbes touffues, leurs barbes à triple étage, blanchies dans de ſombres cellules, ont été raſées d'une main ſûre. On n'entendoit plus dans leurs cloîtres que ces belles paroles: *Sacrificate Sacrificium juſtitiæ*, qui étoient continuellement entre-coupées par les ſuivantes, prononcées par des vieillards dont les voix ne paroiſſoient pas avoir ſouffert du jeûne & des abſtinences: *Quis oſtendit nobis bona* (26). Que de ſacrifices! que de ſoumiſſions! que d'humiliations! Les palais des Evêques ſont aujourd'hui peuplés d'eſprits conſolateurs qui déplorent avec eux leur malheureux ſort, qui ſe plaiſent à amplifier, dans des complimens de condoléance, le tableau des ignominies qui les ſèchent de douleur. Tantôt on voit arriver en foule des marchands, des ouvriers, des créanciers des deux ſexes, qui viennent demander à toutes ces Grandeurs paſſées le prix de leurs ſueurs, le paiement de leur pourpre, de leur lin, leurs créances, leurs penſions ; ils ont grand ſoin de renvoyer ces ennuyeux au tribunal de la Nation ; tout, en un mot, annonce

la destruction d'un corps anéanti. Tout semble se liguer en ce jour pour demander vengeance d'un prétendu sacrilége commis contre Dieu dans la personne de ses Prêtres; mais sur qui tombera cette victime si terrible ? Coupables qui m'écoutez, tremblez pour vous-mêmes : *Miserere nostrî, Domine, miserere nostrî, quia multum repleti sumus despectione* (27).

Il ne fut jamais de mystère d'iniquité sans traître. Je rougis de le dire ; mais, perfide, je n'ai point rougi de l'accomplir. *Ingemisco tanquam reus, culpâ rubet vultus meus* (28). Disciple chéri parmi tant d'autres, le dépositaire des aumônes, du ministère de la puissance, des secrets de l'Eglise ; Apôtre destiné à annoncer l'évangile, à faire connoître les œuvres de Dieu, à affermir les bases de la religion ; Prêtre, Pontife, Ministre des autels, j'ai marché à la tête des prosélytes de Satan ; j'ai profané mon ministère, ma bouche a proclamé l'arrêt de condamnation du corps jadis respectable auquel je tenois par les liens les plus indissolubles, par l'union la plus intime. O colonnes, tremblez ! Cieux, étonnez-vous ! j'ai été le Judas de mes frères, le meurtrier de mes amis, le ravisseur de leur puissance. *Iniquitates meæ supergressæ sunt caput meum, & sicut onus grave gravatæ sunt super me* (29). O crime ! ô perfidie ! l'unique effet de la délicatesse de mes festins, du choix impie de mes cercles, de la célébrité de mes amusemens, de la pompe de mes fêtes, du partage de mes plaisirs, du concours de mes adorateurs, parmi lesquels j'ai été choisi pour être le chef de cet attentat & de

cette ignominie : *Supra dorſum meum fabricaverunt peccatores* (30). Criminels avantages, dont j'ai joui avec tant de profuſion, & qui m'ont conduit à ma perte & à mon infortune. Mais n'eſt-ce pas là le dénouement ordinaire des liaiſons humaines, la fin des enchaînemens avec de faux amis, ou mieux la ſuite funeſte d'une éducation frivole, d'une jeuneſſe conſommée dans la débauche, uniquement voilée par une étude théologique mal interprêtée ? *Beatus vir qui non abiit in conſilio impiorum, & in viâ peccatorum non ſtetit & in cathedra peſtilentiæ non ſedit* (31). Je n'oſe lever les yeux aux Ciel, confus de mes iniquités ; mon corps n'eſt plus qu'une plaie occaſionnée par mes crimes. *Non eſt ſanitas in carne meâ* (32). Et vous, Meſſieurs, témoins de ma perfidie, & coopérateurs de ma criminelle audace, qu'avez-vous pu penſer à l'aſpect de ma lâcheté & de ma noire trahiſon ? car les méchans aiment ſouvent à voir commettre un mal ou une injuſtice ; mais ils ne ſauroienr en eſtimer l'auteur. N'avez-vous pas été déconcertés pour quelques momens, en me voyant, ſans rougir, m'élever contre mon miniſtère, combattre ma religion, détruire la pierre angulaire de notre exiſtence, trahir l'Egliſe, & creuſer un tombeau de douleurs & d'angoiſſes à mes frères ? Oſerai-je, profane que je ſuis, me préſenter de nouveau dans leurs ſynodes l'ame ſouillée de crimes & de perfidies? viendrai-je m'offrir aux pieds des autels pour joindre mes prières à celles de tous les Prélats du royaume, & implorer pour un peuple miſé-

rable & pécheur, la Miféricorde divine que je viens d'outrager ! *Quò ibo à ſpiritu tuo & quò à facie tuâ fugiam* (33)? La plus cruelle torture ne pourroit expier entièrement cet attentat. J'ai péché contre Dieu, contre des Prophètes. Je me ſuis revêtu de l'habit de Judas ; j'ai hérité de ſa malice ; de plus elle s'eſt fortifiée dans mon cœur. Les cendres de mes aïeux ont demandé mille fois vengeance de mon crime, depuis ce jour affreux où mes lèvres, deſſéchées par le vice, osèrent prononcer l'exécrable motion qui me condamne aujourd'hui. Le Ciel ne ſauroit adoucir cette ignominie dans le ſouvenir de la poſtérité. Que je meure ! que mes entrailles s'échappent de mon corps, & ſoient la proie des ennemis de l'humanité !... C'eſt le ſeul remède à mes maux.

Permettez-moi, Meſſieurs, de terminer ce diſcours, le cœur navré de mes iniquités, & de finir par déplorer le ſort funeſte du Clergé, en le louant, tout indigne que je ſuis, du ſacrifice de ſes propriétés. N'appréhendez plus qu'il ait recours aux lois humaines pour les torts & les injures qu'il a ſoufferts dans ſes biens, ou pour les obſtacles qu'il éprouveroit dans l'exercice de ſa nouvelle liberté. La déclaration des droits de l'homme ſemble l'autoriſer à demander de prompts ſecours pour la ſpoliation à laquelle il n'a pu ſe refuſer. Mais oſera-t-il l'entreprendre ? Non, il gémira, il perſévérera dans le plus profond ſilence. *Cuſtodiet ſilentium.* Que répondrions-nous à nos pères, qui ont paſſé d'un ſommeil tranquille dans le ſéjour de la paix ? *Beati*

mortui qui in Domino moriuntur (34). Quel vrai témoignage leur donnerions-nous de notre conduite qui pût les satisfaire, si pour nous confondre l'Être Suprême en évoquoit les mânes ? Oserions-nous nous présenter devant eux tels que nous sommes, en proie à la malice des hommes, l'opprobre & le rebut de la Nation ?

Facti sumus opprobrium vicinis nostris, subsanatio & illusio his qui in circuitu nostro sunt (35). Couverts de plaies, sanglans & ulcérés : *A planta pedis usque ad verticem non est in nobis sanitas* (36).

Pourrois-je leur céler les atrocités que nous avons commises, & les sentences iniques qui sortent continuellement de nos cœurs ? *Nonne cognoscent omnes qui operantur iniquitatem* (37) ? Et moi, prêtre perfide, que répondrois-je à ces vénérables Pontifes qui sont morts en odeur de sainteté, si je les voyois sortir de leurs tombeaux après en avoir enlevé la pierre qui les couvre depuis plusieurs siècles ? Que leur dirois-je, s'ils exigeoient que je leur rendisse un compte fidelle de la brillante succession dont ils ont été si long-temps dépositaires, & qu'ils nous avoient fait jurer de transmettre à nos successeurs, en nous les livrant comme un bien inaliénable ? Leur avouerois-je que leurs anciennes propriétés sont violées, que le ministère est avili, que la puissance ecclésiastique est affoiblie, que l'église est éplorée & gémissante ? Leur dirois-je que le siége apostolique est sans force & sans vigueur, que les foudres du Vatican sont épuisées, que les

anathêmes ne font plus refpectés, que les mitres defpotiques font anéanties, que les faintetés & les grandeurs font abaiffées ? Ah ! s'écrieroient-ils au récit de cet horrible tableau, nous ne reconnoiffons plus le Clergé, il eft défiguré. *Vidimus eum & non erat afpectus* (38). Pourroient-ils s'empêcher d'éclater en pleurs & en gémiffemens ?

C'eft ici, Meffieurs, où mon difcours eft foible & impuiffant. Il faudroit me taire, & ne point apprendre aux morts les maux que fouffrent les vivans. Pourquoi leur faire connoître l'union étroite qui nous lie avec le prince des démons ? *Initiati funt Belphegor* (39). Ceffons même de rappeler à la mémoire des vivans, l'idée fanglante de nos atrocités ; & périffe à jamais le fouvenir d'un fi grand attentat !

Prophêtes, autrefois mes amis, mes frères, vous pleuriez fur les malheurs de Jérufalem, vous vouliez que vos yeux fuffent changés en des fources de larmes, pour déplorer fans ceffe les ravages que le glaive des barbares avoit fait dans cette ville infortunée ! Hélas ! quel moment plus digne de pleurer & de gémir ! Votre douleur deviendra célèbre & mémorable ; elle fera tranfmife à la poftérité. La défolation qui règne dans le fanctuaire eft pour l'ame la plus infenfible un fujet d'amertume & de misère. Mais tous ces maux ont pris naiffance dans mon cœur. J'ai apporté dans cette Affemblée univerfelle, le germe de la trahifon, du crime, & nous avons portés enfemble nos mains impures fur

l'oint du Seigneur. Nous avons épuiſé ſur lui toute notre rage. Nous nous ſommes jetés ſur lui comme des lions furieux, comme des loups raviſſans, comme des taureaux indomptés: *Homo cum in honore eſſet non intellexit, comparatus eſt jumentis inſipientibus & ſimilis factus eſt illis* (40).

Levez-vous, coupables partiſans de mon audace & de ma perfidie, raſſemblez-vous autour de cette tribune, fumante encore de mon affreuſe motion! venez jurer, à la face du ciel & de la terre, un divorce éternel avec le crime. Uniſſez vos cris lamentables avec les foibles ſons de ma voix outrageante! Lavons dans un torrent de larmes, ce lieu ſouillé de nos iniquités. Renonçons à la vie, à nos complots déſaſtreux, à nos actions criminelles! J'expierai le premier, comme chef de l'horrible ſacrilége, la peine due à mon courage & à notre infâme aſſociation. Soyez vous-mêmes les témoins de ma mort, qui doit me rendre auſſi immortel que Judas; & lorſque vous me verrez prêt à rendre un ſoupir qui m'étouffera; coupables! hâtez-vous auſſitôt d'effacer vos outrages, ſur un bois préparé pour l'expiation de vos ſcélérateſſes, où vous en perdrez la mémoire. C'eſt ce que je vous ſouhaite.

NOTES.

(1) Seigneur, ne leur imputez point ce péché.

(2) Les maux m'ont environné, & ils sont sans nombre.

(3) Et ils ont tiré ma robe au sort.

(4) Ils se sont partagé mes vêtemens.

(5) Ne portez pas vos mains sur l'oint du Seigneur, & ne calomniez pas mes Prophètes.

(6) Je te salue, ô Croix, mon unique espérance.

(7) Et je devins semblable à un homme qui n'entend pas.

(8) Car si vous aviez voulu un sacrifice, je vous l'aurois sans doute offert, mais vous n'avez point daigné l'agréer.

(9) Vous avez mis une garde à ma bouche, quand le pécheur s'élevoit contre moi.

(10) Ils ont dit : Venez que nous les exterminions du milieu de la nation, afin qu'il ne soit plus fait mention du nom d'Israël.

(11) La terre a été arrosée par des ruisseaux de sang, & souillée par leurs œuvres.

(12) Puisque je reconnois mes injustices, & que mon péché s'élève toujours contre moi.

(13) Il fera tomber sur les pécheurs une pluie de tourmens, de feu, de soufre, & l'esprit des tempêtes ne sera qu'une partie de leur calice.

(14) Détournez vos yeux de mes péchés.

(15) J'avois conçu pour eux une aversion décidée, & ils se sont rendus mes ennemis.

(16) Je ne croirai, que quand je verrai.

(17) Il a été foulé, accablé à cause de nos crimes.

(18) Le fardeau de la nation.

(19) Comment chanter le cantique du Seigneur dans une terre étrangère ?

(20) Dieu me l'a donné, Dieu me l'a ôté.

(21) Ce ne font pas nos mains qui ont fait couler ce fang.

(22) Votre volonté foit faite.

(23) J'ai gardé le filence, je n'ai pas même ouvert la bouche.

(24) Dès le commencement du livre il eft écrit que je ferois vos volontés; en conféquence je fuis prêt à fubir la flagellation.

(25) Prêchez l'évangile, mangez ce qu'on vous fert.

(26) Qui nous a montré des biens?

(27) Prenez pitié de nous, Seigneur, prenez pitié de nous qui fommes accablés de mépris.

(28) Je gémis, comme coupable, fur ce que j'ai fait; mon vifage rougit de mes crimes.

(29) Mes iniquités fe font accumulées jufques par-deffus ma tête, & fe font appefanties fur moi comme un poids énorme.

(30) Les pécheurs ont bâti fur mon dos & ont chargé mes épaules de leurs iniquités.

(31) Bienheureux qui dans le confeil des impies ne s'eft point écarté de la bonne voie, ni arrêté dans celle des pécheurs, ni affis fur un fiège peftiféré.

(32) Nulle partie de chair n'eft faine.

(33) Quel afile peut me mettre à l'abri de votre fouffle? où fuirai-je loin de votre face?

(34) Bienheureux ceux qui font morts dans le Seigneur.

(35) Nous fommes devenus un objet d'opprobre auprès de nos voifins, un fujet de rifée & de moquerie devant ceux qui nous environnent.

(36) Depuis la plante de nos pieds jufqu'au fommet de notre tête, aucune partie de nous n'eft faine.

(37) Ne connoîtront-ils pas tous ceux qui font des œuvres d'iniquité?

(38) Nous l'avons vu, nous n'avons pu le connoître.

(39) Belphégor les a initiés.

(40) L'homme n'a pas fenti à quel rang il étoit élevé, & il eft devenu comparable & reffemblant aux bêtes de charge.

772.